Envoyé en préfecture le 13/09/2018
Reçu en préfecture le 13/09/2018
Affiché le
ID : 031-213105802-20180912-2018_27-DE

2018.27
Folio 27

HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
de MURET

CANTON de PORTET/GARONNE

COMMUNE de VILLATE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers:	
En Exercice:	14
Présents:	13
Votants:	14

Objet : demande d'emprunt auprès de La banque Postale.

L'an Deux Mil Dix Huit
Le 12/09/2018 à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Villate
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean
Claude GARAUD, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal le
06/09/2018
PRESENTS : Mesdames. BONZOM. CARLES. GROS. LAKEHAL LE ROY. PAJAUD. Messieurs GARAUD. PAPAY. DUFOUR. PELFORT GALEA. GARCIA. ROUSSEAU.

ABSENTE EXCUSEE : Mme ALAMINOS.

PROCURATION : Mme ALAMINOS a donné procuration à M. GARAUD.

Madame Nadine CARLES a été élue Secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du 12 septembre 2018 le Conseil Municipal a approuvé le financement d'investissements communaux pour lesquels il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 300 000.00 €uros. Monsieur le Maire présente les différentes propositions d'emprunt formulées par les organismes contactés. Le Conseil Municipal, propose, après comparaison, de retenir la proposition élaborée par LA BANQUE POSTALE.
Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des caractéristiques de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2018-07 y attachées proposées par LA BANQUE POSTALE, et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

MONTANT, DUREE ET OBJET DU PRET

Score Gissier :	1A
Montant du contrat de prêt :	300 000.00 €
Durée du prêt :	15 ans
Objet du contrat de prêt :	Financement des investissements

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue

Envoyé en préfecture le 13/09/2018
Reçu en préfecture le 13/09/2018
Affiché le
ID : 031-213105802-20180912-2018_27-DE

TRANCHE OBLIGATOIRE A TAUX FIXE JUSQU'AU 01/12/2033

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant :	300 000.00 €
Versement des fonds : 07/11/2018	A la demande de l'emprunteur jusqu'au en une fois avec versement automatique à cette date,
Taux d'intérêt annuel:	Taux fixe de 1,50 %
Base de calcul des intérêts :	Moins de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.
Echéances d'amortissement d'intérêts :	Périodicité semestrielle
Mode d'amortissement :	Echéances constantes
Remboursement anticipé :	Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

COMMISSION

Commission d'engagement :	0,10 % du montant du contrat de prêt

ARTICLE 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus et à intervenir avec LA BANQUE POSTALE.

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le 13/09/2018.
Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

En Mairie le 12/09/2018
Le Maire,
J.C. GARAUD.

MAIRIE DE VILLAGE
31 (Haute-Garonne)
R.F.